



## Conseil économique et social

Distr. générale  
5 mars 2010  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de la science et de la technique au service du développement

#### Treizième session

Genève, 17-21 mai 2010

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

#### Améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers en place

### Améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers en place: les technologies de l'information et de la communication au service du développement

#### Rapport du Secrétaire général

##### *Résumé*

Dans le présent rapport, le Secrétaire général expose les conclusions et les recommandations relatives à la question des «améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers en place», issues de la table ronde intersessions (2009-2010) de la Commission de la science et de la technique au service du développement, ainsi que des apports des membres de la Commission et d'autres documents pertinents. Il présente les observations et les tendances qui se dégagent dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, qu'il s'agisse des nouvelles possibilités ou de l'aspect financier, et répertorie les grands défis à relever et les principales possibilités à exploiter s'agissant de réduire les écarts persistants et de faire face aux nouveaux problèmes stratégiques et financiers qui se font jour dans ce domaine. En conclusion, il indique que les mécanismes de financement restent essentiels et qu'il faut s'employer davantage à résoudre les problèmes d'accès, mettre au point de nouveaux contenus et applications et renforcer les capacités. L'élaboration de contenus pertinents et le renforcement des capacités sont souvent à la traîne par rapport aux investissements consentis dans le domaine des infrastructures lourdes et du matériel. Le financement de ces éléments immatériels et moins visibles demeure problématique, et pourtant ces éléments sont essentiels à l'utilisation des technologies. Étant donné la difficulté d'attirer des fonds du secteur privé, il importe tout particulièrement que les États et les organisations donatrices bilatérales et multilatérales maintiennent leur appui.

## Introduction

1. Les participants à la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, tenue à Genève en 2003, ont indiqué que «s'il est vrai qu'il convient de tirer pleinement parti des mécanismes de financement existants, [pour diffuser les technologies de l'information et de la communication (TIC)] un examen approfondi de ces mécanismes afin de savoir s'ils sont adéquats et permettent de faire face aux enjeux des TIC pour le développement, devait être mené à bien avant la fin décembre 2004. Cet examen devrait être confié à un groupe d'action, sous l'égide du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et ses résultats portés à l'attention des participants à la seconde phase du Sommet». En 2004, le Groupe de travail sur les mécanismes de financement a remis un rapport qui a été soumis pour examen au Comité préparatoire de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information, organisée à Tunis en 2005.

2. L'un des principaux résultats de cette seconde phase est l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, dont le chapitre consacré aux «mécanismes de financement pour relever le défi que représente l'application des TIC au service du développement» reconnaissant, sur la base des travaux du Groupe de travail, que des ressources financières plus importantes étaient nécessaires dans un certain nombre de domaines qui, par ailleurs, n'avaient pas été suffisamment pris en compte dans les approches du financement des TIC au service du développement. L'Agenda de Tunis comporte également un certain nombre de recommandations à l'intention des organisations multilatérales, régionales et bilatérales de développement concernant des améliorations ou des innovations à apporter à des mécanismes de financement existants.

3. Le Conseil économique et social a demandé à la Commission de la science et de la technologie au service du développement (CSTD) de l'aider à donner suite aux recommandations formulées lors du Sommet mondial sur la société de l'information. C'est ainsi que la Commission a choisi d'examiner, à sa douzième session, la question des «Améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers en place» au cours de sa période intersessions 2009-2010.

4. Afin de contribuer à une meilleure compréhension des problèmes et d'assister la CSTD dans ses délibérations à sa treizième session, le secrétariat de la CNUCED a organisé une table ronde intersessions à Genève du 9 au 11 novembre 2009. Le présent rapport se fonde sur les conclusions de la table ronde en question, les contributions de membres de la CSTD, les processus multipartites de consultation<sup>1</sup> et d'autres documents pertinents.

---

<sup>1</sup> Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information a tenu à Genève, les 8 et 9 octobre 2009, des consultations ouvertes sur les mécanismes de financement pour relever le défi que représente l'application des technologies de l'information et de la communication au service du développement. Accueillies par l'Union internationale des télécommunications, ces consultations ont été organisées conjointement par le Président et les Vice-Présidents du Groupe, c'est-à-dire l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la CNUCED, la Commission économique pour l'Afrique et le Programme des Nations Unies pour le développement. Elles étaient ouvertes à toutes les parties prenantes du Sommet mondial sur la société de l'information. Au total, 147 personnes y ont participé, dont 49 représentants d'État, 41 représentants d'organisations internationales, 41 représentants de la société civile, 11 représentants du secteur privé et 5 autres personnes. En réponse à l'appel à contributions, plus de 40 documents ont été soumis au secrétariat du Groupe et publiés sur son site Web ([www.ungis.org](http://www.ungis.org)).

## I. Contexte et principaux défis à relever

5. La question du financement du développement des TIC ne doit pas être examinée isolément mais dans le cadre général des politiques nationales relatives aux TIC et, en fait, dans celui des politiques nationales de réduction de la pauvreté et de développement, car l'information et la communication sont devenues partout dans le monde des facteurs de plus en plus importants d'une véritable croissance économique durable. Dans son rapport, le Groupe de travail sur les mécanismes de financement recommande fortement de créer des cadres d'action concernant les TIC, afin de promouvoir les investissements dans un contexte concurrentiel et d'ouvrir les marchés à ces technologies et services: «la suppression des obstacles à l'entrée sur les marchés et la mobilisation de ressources peuvent à elles seules libérer d'importants flux de financement non encore exploités».

6. Les exemples d'innovation et de croissance sur les marchés libéralisés des TIC ne manquent pas, qu'il s'agisse de la téléphonie mobile, de la transmission de messages courts (SMS) ou encore de l'Internet. Pour renforcer les effets de forces du marché aussi fondamentales et les rendre durables, les gouvernements doivent mettre en place des mécanismes de réglementation forts et efficaces, aptes à orienter la transition vers une concurrence durable et croissante. Comme l'a souligné le Groupe de travail dans son rapport, les principaux impératifs de politique à prendre en compte pour promouvoir un développement régi par le marché reposent sur quatre grands piliers:

- a) Le système d'octroi de licences;
- b) La réglementation de la concurrence;
- c) La réglementation de l'interconnexion;
- d) La réduction du coût et des risques.

7. Au cours des deux dernières années, l'écrasante majorité des pays ont cherché, dans une mesure plus ou moins grande, à tirer partie des avantages potentiels de la libéralisation des marchés des télécommunications, ouvert leurs marchés et mis en place des organismes chargés de gérer et de promouvoir la concurrence. Pour libéraliser un marché il ne suffit pas de modifier la législation et d'octroyer des licences; il faut également mettre au point une réglementation qui permette de répondre de manière juste et efficace à chacun des grands besoins recensés ci-dessus. Le plus difficile, notamment au début, est peut-être de faire en sorte que les nouveaux organismes de réglementation disposent d'un personnel expérimenté et qualifié ainsi que des autres ressources indispensables pour surveiller le marché qui vient d'être ouvert à la concurrence, en particulier lorsque, comme c'est le plus souvent le cas, les licences sont octroyées avant qu'aient été définis tous les éléments essentiels des règles de concurrence.

8. D'autre part, en raison de l'évolution rapide du secteur des TIC ainsi que du rôle de ces technologies dans les économies nationales et les stratégies de réduction de la pauvreté, les politiques adoptées dans ce domaine sont souvent liées à un ensemble d'autres initiatives publiques. De nombreux pays ont mis les TIC au premier rang de leurs priorités, adopté des lignes directrices au niveau national concernant les TIC ainsi que des cyberstratégies et mis sur pied des organismes de haut niveau qu'ils ont chargés de promouvoir le développement des TIC dans de nombreux secteurs de l'activité publique et privée. C'est là un nouveau domaine d'action pour la plupart des États, qui souhaitent également mettre en œuvre leurs propres ressources internes en matière de TIC et une administration en ligne.

9. De nombreux pays doivent poursuivre la révision de leurs politiques relatives aux TIC, et l'assistance technique internationale de même que la diffusion de pratiques de référence devraient être développées au maximum pour les y aider. L'aide au

développement pourrait notamment mobiliser les instances et les mécanismes de consultation nationaux au plus haut niveau et donner une suite aux mesures adoptées par des projets destinés à assurer une mise en œuvre coordonnée et déterminée de l'ensemble des initiatives du secteur des TIC.

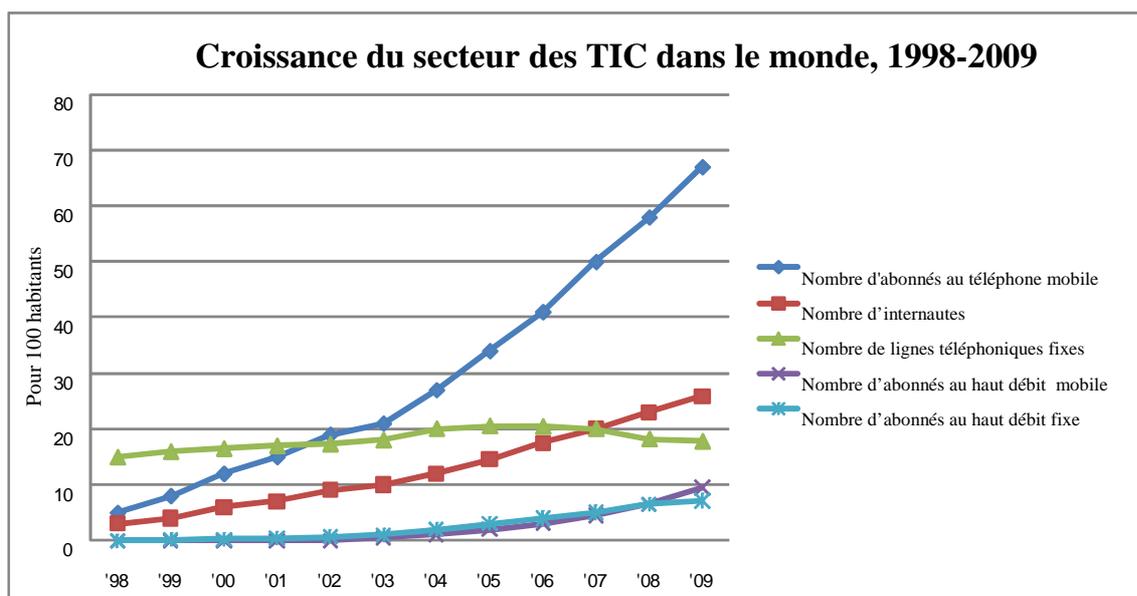
10. Dans l'Agenda de Tunis, il a aussi été constaté que pour que les mécanismes de financement soient utilisés de manière efficace, il fallait notamment:

26. a) Instaurer des mesures incitatives en matière de politique et de réglementation afin de favoriser l'accès universel et d'attirer des investisseurs du service privé;

b) Déterminer et reconnaître le rôle essentiel des TIC dans les stratégies de développement national qui doivent être élaborées en tant que de besoin en corrélation avec des cyberstratégies.

11. Depuis 2005, le secteur des TIC a enregistré une croissance et une évolution rapides à l'échelle mondiale, en particulier dans les pays en développement, où les marchés ont connu un essor ininterrompu, tandis que le rôle et l'utilisation des technologies pour toutes les formes de communication ont gagné les structures fondamentales de ces sociétés. Cet essor est largement dû à l'adoption de mesures visant à encourager la concurrence et à libéraliser les flux de ressources financières vers ce secteur de plus en plus vital.

Figure 1



Source: UIT (2009). Le monde en 2009: faits et chiffres relatifs aux TIC.

12. C'est le marché de la téléphonie mobile qui a connu l'évolution la plus spectaculaire. La poursuite de l'expansion du marché des TIC a été favorisée par la privatisation de nombreux opérateurs publics, la création d'organismes nationaux de réglementation dotés des moyens nécessaires et l'adoption de principes directeurs, de plans stratégiques et de lois relatives aux technologies de l'information et de la communication qui faisaient de ce secteur un élément essentiel des programmes de développement, soutenu par l'apport de ressources et la volonté politique de le promouvoir. Soucieux de soutenir l'expansion du marché et l'accès au financement privé dans un marché ouvert à la concurrence, les donateurs internationaux et les institutions financières internationales ont

continué d'appuyer les réformes et les initiatives concernant les grands principes directeurs et en ont fait une priorité.

## A. Investissements dans les infrastructures

13. L'un des obstacles les plus fondamentaux à un développement plus rapide et plus efficace des TIC dans une grande partie du monde en développement est l'insuffisance des capacités de transmission et le coût excessif des réseaux dorsaux nationaux et internationaux. Ce sont toujours les réseaux dorsaux qui nécessitent les investissements de départ les plus importants dans les infrastructures, et qui par conséquent imposent les charges les plus lourdes et présentent les risques potentiels les plus importants. Il s'agit généralement de combiner diverses technologies de transmission (câbles à fibre optique terrestres et sous-marins, tours hertziennes et systèmes par satellite) et de relier l'ensemble des réseaux en passant souvent par des terrains difficiles situés dans des zones reculées: montagnes, forêts, océans ou déserts. C'est pourquoi leur financement exige des investissements lourds, qui sont souvent le produit d'une coopération entre les pouvoirs publics, les grands opérateurs de réseaux, les investisseurs et partenaires internationaux ainsi que les donateurs et les institutions financières.

14. Le trafic est aujourd'hui presque entièrement numérique et une partie croissante des communications vocales est transmise par commutation de paquets via Internet, de sorte que la grande majorité des transmissions, à l'échelle mondiale, se fait en format numérique, où la distinction entre voix et données n'existe plus. La demande de largeurs de bande dorsales supplémentaires a donc connu une progression constante dans le monde entier. Dans les pays moins développés, l'insuffisance des capacités, qui s'accompagne notamment de prix élevés pour les liaisons internationales et locales, est devenue un obstacle fondamental à la croissance, notamment, du marché de l'Internet.

15. Il faut envisager des stratégies de coopération et des partenariats pour favoriser l'investissement dans les réseaux dorsaux des zones reculées et continuer d'éliminer les obstacles qui entravent l'accès aux marchés, instaurer le principe de l'accès libre, limiter le risque financier par la stimulation de la demande et mettre en place des infrastructures communes avec d'autres services. C'est en s'appuyant sur ces constats que l'Agenda de Tunis recommande que des ressources financières plus importantes soient consacrées aux domaines suivants:

23. c) L'infrastructure dorsale régionale, les réseaux régionaux, les points d'accès aux réseaux et les projets régionaux connexes, pour connecter les réseaux par-delà les frontières et dans les régions économiquement défavorisées qui peuvent avoir besoin de politiques coordonnées, y compris de cadres juridiques, réglementaires et financiers, ainsi que de financements de démarrage, et qui bénéficieraient de l'échange d'expériences et de bonnes pratiques;

d) Le haut débit pour faciliter la prestation d'une plus large gamme de services et d'applications, promouvoir les investissements et fournir l'accès à l'Internet à des prix abordables, aussi bien aux utilisateurs existants qu'aux nouveaux utilisateurs;

...

27. b) L'amélioration de la coopération régionale et l'instauration de partenariats entre parties prenantes, notamment en créant des incitations en vue de l'établissement de structures dorsales régionales.

16. Dans une grande mesure, l'expansion largement saluée des réseaux de téléphonie mobile dans le monde en développement qui s'est produite ces dernières années a laissé

dans l'ombre des disparités persistantes, voire croissantes, dans d'autres domaines des infrastructures des TIC entre les pays les moins avancés et le reste du monde. En particulier, dans le monde industrialisé et dans les pays émergents, l'accès de l'Internet à haut débit est devenu de plus en plus courant et normal (même s'il n'est pas encore universel) et la plupart des services et des applications en ligne requièrent une largeur de bande importante et ne sont donc guère plus accessibles à partir des technologies à bande moins large ou par ligne commutée. En Afrique subsaharienne en particulier, alors que l'utilisation de l'Internet a augmenté substantiellement en pourcentage, son taux de pénétration global reste très faible: moins de 7 %, contre une moyenne mondiale de plus de 24 % (voir tableau 1).

Tableau 1  
**Population et utilisation d'Internet dans le monde**

Régions du monde	Population (estim. 2009)	Utilisateurs d'Internet (au 31 déc. 2000)	Utilisateurs d'Internet (dernières données)	Pénétration (% de la population)	Progression	
					du nombre d'utilisateurs 2000-2009	Pourcentage du total des utilisateurs
Afrique	991 002 342	4 514 400	65 903 900	6,70 %	1 359,90 %	3,90 %
Asie	3 808 070 503	114 304 000	704 213 930	18,50 %	516,10 %	42,20 %
Europe	803 850 858	105 096 093	402 380 474	50,10 %	282,90 %	24,20 %
Moyen-Orient	202 687 005	3 284 800	47 964 146	23,70 %	1 360,20 %	2,90 %
Amérique du Nord	340 831 831	108 096 800	251 735 500	73,90 %	132,90 %	15,10 %
Amérique latine/Caraïbes	586 662 468	18 068 919	175 834 439	30,00 %	873,10 %	10,50 %
Océanie/Australie	34 700 201	7 620 480	20 838 019	60,10 %	173,40 %	1,20 %
<b>Total mondial</b>	<b>6 767 805 208</b>	<b>360 985 492</b>	<b>1 668 870 408</b>	<b>24,70 %</b>	<b>362,30 %</b>	<b>100,00 %</b>

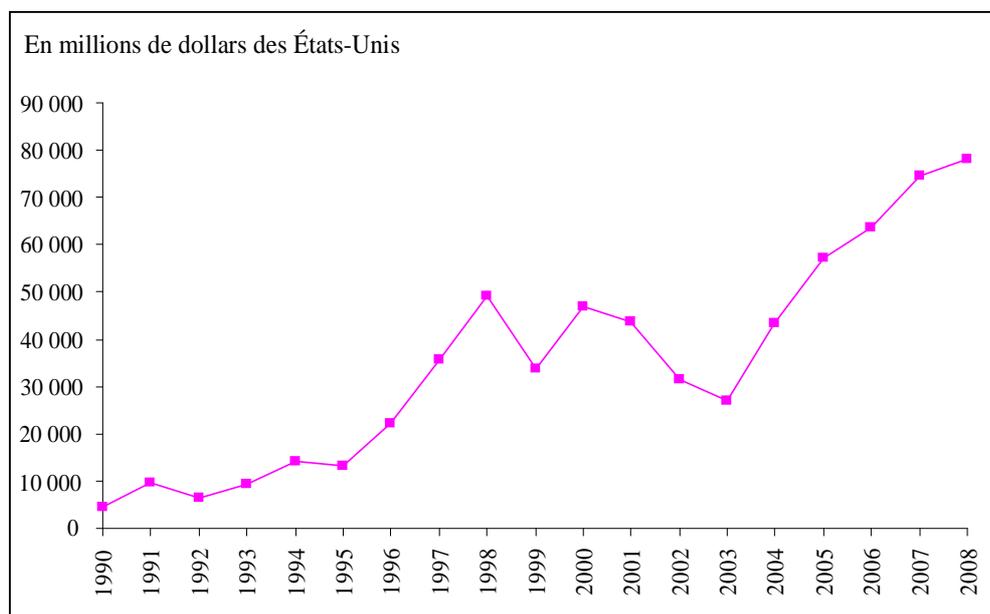
Notes: au 30 juin 2009.

17. Dans un rapport<sup>2</sup>, la Banque mondiale a souligné les disparités qui existent notamment en Afrique, en matière d'accès à Internet et de réseaux dorsaux, et noté que l'infrastructure actuelle de réseaux dorsaux en Afrique subsaharienne est certes étendue mais il s'agit majoritairement d'une infrastructure sans fil à faible débit, conçue pour la communication vocale et qui n'est pas capable de supporter les importants volumes de trafic qu'entraînerait la mise en place d'un réseau à haut débit d'un coût abordable pour le grand public. Parallèlement, on constate que de nombreux pays d'Afrique et d'autres régions du monde ne disposent pas de connections à haut débit à Internet. Cette situation se traduit par des prix qui peuvent être prohibitifs, par exemple, pour les lignes que louent les fournisseurs d'accès à Internet, qui bloquent le développement de tout l'Internet.

18. Les investissements dans les infrastructures de télécommunications sont fonction de la conjoncture économique. Ils ont subi une chute spectaculaire lors de la crise des «dot.com» au début des années 2000 mais ont repris depuis lors. Le développement des réseaux dorsaux internationaux est, dans l'ensemble, plus prometteur aujourd'hui. Au niveau régional, les investissements dans les infrastructures en Afrique subsaharienne ont connu moins de fluctuations que dans de nombreuses autres régions du monde.

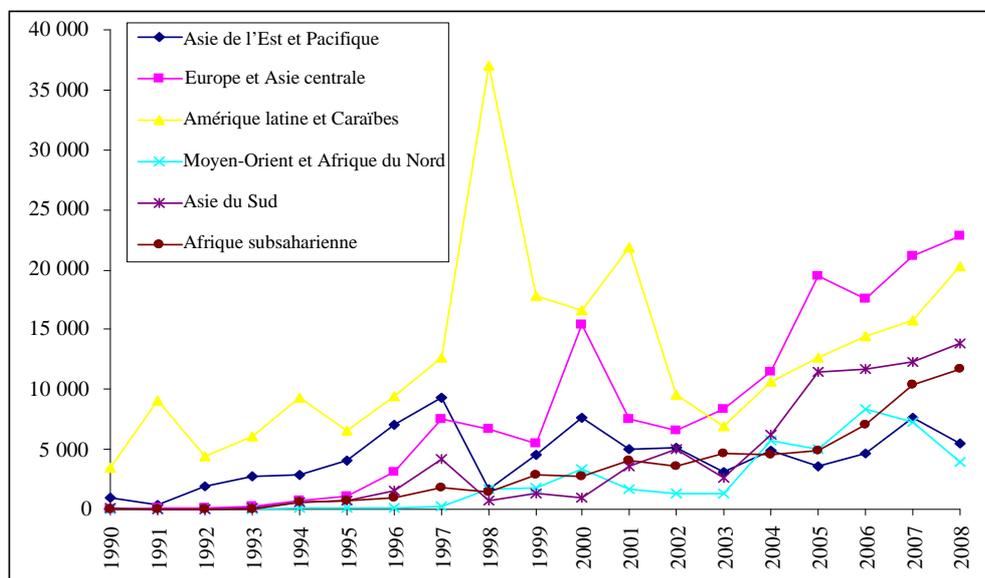
<sup>2</sup> Banque mondiale (2008), *Broadband for Africa: Policy for Promoting the Development of Backbone Networks*.

Figure 2  
**Investissements du secteur privé dans les infrastructures de télécommunications dans le monde (1990-2008)**



Source: Banque mondiale (2009). *Private Participation in Infrastructure Projects*.

Figure 3  
**Investissements du secteur privé dans les infrastructures de télécommunications dans le monde, ventilés par région (1990-2008)**



Source: Banque mondiale (2009). *Private Participation in Infrastructure Projects*.

19. Les investissements dans les infrastructures de télécommunications représentent une importante partie des dépenses d'équipement dans de nombreux pays et sont liés aux aléas de la conjoncture économique. On peut raisonnablement s'attendre à ce que la réduction de l'accès aux capitaux privés touche plus particulièrement les pays en développement. De plus, comme de nombreux financements fournis par des donateurs pour le secteur des TIC ont été réorientés vers des programmes nationaux de relance, il est plausible que de nombreux projets dépendant du financement de donateurs soient sous-financés et prennent fin. Même s'il est encore difficile de mesurer la réduction actuelle des financements par les donateurs, les responsables politiques devraient néanmoins envisager de recourir à des mesures contre-cycliques pour encourager le développement des infrastructures dans le domaine des TIC. On peut assurer le financement du secteur des TIC en injectant des fonds publics pour compenser la baisse des investissements du secteur privé ou en prenant des mesures d'incitation économiques pour attirer les capitaux privés. En particulier, les programmes de relance budgétaire contre-cyclique visant à mettre en place l'infrastructure nécessaire au haut débit sont porteurs de développement et de croissance économique à long terme.

## **B. Financement de l'accès**

20. L'accès est la condition la plus fondamentale à réaliser si l'on veut profiter des technologies de l'information et de la communication et des possibilités qu'elles offrent. Même lorsque des réseaux dorsaux s'étendent raisonnablement loin dans les régions, il faut veiller à ce que la connexion couvre aussi le dernier kilomètre.

21. Les mécanismes financiers les plus importants et qui deviennent de plus en plus communs utilisés pour résoudre ces problèmes d'accès sont appelés les Fonds de services universels ou les Fonds d'accès universels.

22. Dans son rapport, le Groupe de travail sur les mécanismes de financement a noté les progrès importants qui avaient été accomplis quant au financement des réseaux d'accès dans le monde en développement, particulièrement pour ce qui était de la croissance des services de téléphonie mobile, tout en reconnaissant que les conditions économiques de l'accès en zone rurale demeuraient difficiles, tant pour les investisseurs que pour les États. Il a décrit divers modèles et tendances qui indiquaient des possibilités prometteuses concernant d'autres sources de financement que les fonds de services universels et les fonds d'accès universels, parmi lesquelles la notion nouvelle de l'investissement et de la propriété communautaire, soulignant que des stratégies intégrées conçues pour développer le marché, utiliser les ressources disponibles, attirer de nouveaux financements, réduire le risque pour les investisseurs et assurer la participation des communautés locales ainsi que d'autres institutions publiques, étaient nécessaires.

23. L'Agenda de Tunis a mis en évidence le fait qu'il fallait consacrer une attention particulière au potentiel et aux besoins des fonds de services universels et des fonds d'accès universels, en orientant des ressources supplémentaires vers: «26. c) La mise en place de capacités institutionnelles et de mécanismes de mise en œuvre pour soutenir l'utilisation de fonds nationaux en faveur du service et de l'accès universel et l'approfondissement de l'étude de ces mécanismes et des mécanismes visant à mobiliser des ressources internes».

## **C. Applications et contenu**

24. À mesure qu'Internet et les ressources mondiales d'information qui y sont liées ont continué de prendre de l'importance et de l'influence à tous les niveaux de la société dans le monde entier, il est devenu de plus en plus clair que ces médias de transmission

électronique n'étaient que des instruments qui permettaient d'accéder au produit ayant une véritable valeur – l'information – et de l'échanger. Il existe une forte synergie entre le marché du contenu de l'information et celui des réseaux et des services numériques car les utilisateurs sont d'autant plus enclins à exiger l'accès à l'Internet et à payer pour l'obtenir qu'ils savent qu'ils pourront ainsi accéder à un contenu utile. Lorsque Internet était en pleine croissance et qu'il devenait de plus en plus populaire, le simple fait de pouvoir correspondre par courrier électronique et d'accéder à des forums de discussion était le premier moteur de demande de l'Internet (cela reste le cas pour les nouvelles générations d'utilisateurs) mais à mesure que le Web s'est étendu et qu'il a offert le moyen d'obtenir pratiquement n'importe quel type concevable de contenu numérique, la valeur et le rôle des ressources d'information reposant sur l'Internet sont devenus beaucoup plus diversifiés et donc indispensables.

25. Dans son rapport, le Groupe de travail sur les mécanismes de financement a constaté que les applications et le contenu étaient la «nouvelle frontière» du financement des technologies de l'information et de la communication, et noté que «la révolution des TIC concernait bien plus que la téléphonie», même si la valeur des communications vocales restait essentielle. Il a souligné que les États-Unis continuaient d'occuper une position dominante et influente dans tous les aspects des marchés de contenu et de logiciels à l'échelle mondiale, qu'il s'agisse de systèmes d'exploitation d'ordinateurs aux applications individuelles en passant par la télévision et le cinéma. Comme il l'a indiqué dans son rapport:

Au-delà du «fossé de l'accès», qui sépare les gens connectés de ceux qui ne le sont pas, le déséquilibre entre créateurs et consommateurs de l'information est encore plus profond et il sera probablement encore plus difficile à combler.

...

Ce qui manque le plus dans cette base de connaissances mondiale et sans limites, c'est une représentation adaptée de l'immense diversité et richesse des savoirs, des idées, des expériences et des fruits de l'imagination qui fleurissent dans les pays en développement mais trouvent rarement leur voie dans les marchés médiatiques régis par des préoccupations commerciales...

26. Le Groupe de travail a recommandé dans son rapport de renforcer le financement d'une série de domaines, tels que l'appui à la création d'interfaces conviviaux et graphiques; la fourniture d'informations dans les langues locales; l'appui à un contenu diversifié qui tienne compte des cultures; la production de contenus à l'échelle locale; l'appui aux marchés de l'information locaux et durables et l'appui à la mise au point coordonnée et partagée de contenu, telle que les systèmes publics d'information.

## **D. Renforcement des capacités**

27. Parmi toutes les questions évoquées par le Groupe de travail et par le Sommet mondial sur la société de l'information, c'est celle du renforcement des capacités qui a été citée comme la plus importante et dont le financement est le plus problématique. Tout en constatant qu'une grande quantité d'initiatives avaient été prises pour promouvoir la formation et le développement des ressources humaines dans le domaine des TIC, le Groupe de travail a indiqué que ce champ d'action restait relativement nouveau et méconnu dans l'éventail général des TIC au service des politiques de développement. À ce propos, dans l'Agenda de Tunis, on trouve les conclusions suivantes:

22. Nous notons que le renforcement des capacités en matière de TIC est une priorité importante dans tous les pays en développement et que les niveaux de financement actuels ne sont pas suffisants au regard des besoins, quand bien même

de nombreux mécanismes de financement différents appuient les TIC au service du développement.

23. Nous reconnaissons que des ressources financières plus importantes sont requises dans un certain nombre de domaines qui, par ailleurs, n'ont pas été suffisamment pris en compte dans les approches actuelles du financement des TIC au service du développement. Il s'agit des domaines suivants:

a) Programmes de renforcement des capacités en TIC, documentation, outils, initiatives de financement et de formation spécialisée dans le domaine de l'enseignement, particulièrement pour les régulateurs et d'autres employés et organismes du secteur public.

28. Les difficultés persistantes que connaît ce secteur proviennent en partie du fait que la notion de «capacités» est difficile à appréhender car elle concerne un vaste éventail d'aptitudes, de connaissances et d'expériences humaines ou institutionnelles qui sont difficiles à acquérir et à mesurer de manière explicite et claire. Dans son rapport, le Groupe de travail a répertorié au moins quatre catégories de capacités en matière de ressources humaines qui, pour promouvoir un développement efficace du secteur des TIC, doivent être fortement renforcées pour pouvoir atteindre l'un quelconque des objectifs à moyen ou long terme de la société de l'information:

a) La formation de base à l'utilisation des TIC, ainsi que leur utilisation pour enseigner d'autres matières scolaires;

b) La formation technique spécialisée avancée, ainsi que la formation professionnelle demandant l'utilisation de TIC;

c) La formation des agents de l'État et des services publics, et plus particulièrement des responsables de la conception et de la mise en œuvre des stratégies et des réglementations concernant le secteur des TIC, et de la gestion des programmes de l'administration en ligne;

d) Diverses campagnes de sensibilisation de la population, pour appuyer la compréhension des TIC et leur adoption ainsi que le renforcement des moyens et des services connexes.

29. Il s'agit là de domaines de responsabilité proches et interdépendants car les citoyens utilisent de plus en plus les TIC tout au long de leurs études, dans le cadre de leurs responsabilités professionnelles et dans celui du fonctionnement de la société civile. Idéalement, tout investissement efficace, notamment pour l'enseignement de base, finit par être rentable car la main-d'œuvre est plus qualifiée, les fonctionnaires plus efficaces et l'ensemble de la population mieux avertie.

30. L'un des besoins les plus essentiels, comme souligné dans le rapport du Groupe de travail et dans l'Agenda de Tunis, est le renforcement de l'appui aux décideurs publics et aux organes de réglementation dans le domaine même des TIC, où de nombreux pays ne possèdent pas le savoir ou les qualifications nécessaires pour mettre en œuvre des réformes efficaces et stimuler ainsi le marché pour qu'il arrive à son potentiel complet. Par exemple, comme on l'a déjà vu plus haut, l'une des raisons fondamentales pour lesquelles de nombreux fonds d'accès universels n'ont pas été jusqu'à présent en mesure de s'acquitter de leur mandat a été le manque de personnel, qui en outre n'avait pas les compétences nécessaires en matière technique et de gestion, et d'autres besoins relevant du domaine des ressources humaines. Or, dans de nombreux cas, leurs statuts leur interdisent d'utiliser leurs ressources financières pour renforcer leurs capacités. Consacrer davantage de ressources à ce besoin fondamental permettra de réaliser plus facilement tous les autres aspects du programme de développement des TIC.

## II. Progrès récents et nouvelles possibilités

### A. Cadres directeurs et stratégies de mise en œuvre

31. L'accélération de l'évolution du secteur des TIC dans la plupart des pays continue de poser de nouveaux défis pour les décideurs et les organes de réglementation, qui doivent faire face à l'évolution constante des conditions techniques et des marchés. L'impératif principal reste néanmoins le même: il s'agit de permettre et encourager les investissements dans les TIC pour réaliser les objectifs de développement et de veiller à ce que le cadre réglementaire et les conditions du marché dans lesquels évoluent les investisseurs actuels et potentiels permettent un déploiement maximum de ressources, dans les conditions les plus équitables et les plus avantageuses possibles.

32. La libéralisation des TIC à l'échelle mondiale a certes débouché sur une croissance spectaculaire du secteur sur les marchés en développement mais il n'en reste pas moins qu'il faut encore améliorer grandement l'efficacité de la gestion de la concurrence. De plus, compte tenu de la rapidité de la convergence dans ce secteur, qui a brouillé la distinction entre les réseaux fixes et mobiles, la réglementation des régimes de licence des plans d'attribution des fréquences et du traitement du contenu doit être adaptée au paysage actuel de la société de l'information. En outre, l'apparition de cyber-risques requiert l'adoption de nouvelles législations de protection des consommateurs adaptées à l'environnement concurrentiel des télécommunications.

33. Parmi les grandes tendances qui se dégagent et les principaux problèmes qui devront être résolus, on retiendra:

- a) La gestion efficace de la concurrence;
- b) Les réformes des systèmes réglementaires, compte tenu de la convergence;
- c) La protection des consommateurs.

34. S'agissant de l'objectif fondamental de mobiliser des capitaux à investir dans les réseaux et les services de TIC, la combinaison de l'ouverture des marchés, de la concurrence libre et équitable, du nombre très peu élevé de restrictions, de la neutralité technologique et d'organismes réglementaires efficaces et compétents a fait ses preuves à maintes reprises. Nombreux sont les points d'achoppement au niveau des objectifs nationaux en matière de TIC (dont certains seront évoqués au chapitre suivant du présent rapport) qui pourraient être considérablement réduits, voire éliminés, si l'on améliorait les conditions de la concurrence.

35. On peut citer en exemple à cet égard le programme infoDev de la Banque mondiale qui, en collaboration avec l'UIT, a décidé de parrainer la création d'un «Kit d'aide sur la réglementation des TIC»<sup>3</sup> accessible en ligne, qui donne des informations détaillées ainsi que des idées et un grand nombre d'exemples et de références, et qui est conçu pour aider les organismes de réglementation et les décideurs dans tous les domaines du développement des politiques de TIC. De telles initiatives ont fortement contribué à la réforme et à la croissance régulières du secteur des TIC à l'échelle mondiale, en particulier dans les pays en développement.

---

<sup>3</sup> <http://www.ictregulationtoolkit.org/en/index.html>.

## **B. Financement de l'infrastructure dorsale**

36. Ces derniers temps, l'activité a été soutenue dans le domaine du développement des infrastructures dorsales internationales, particulièrement en Afrique. On peut citer parmi les nouveaux projets actuellement en cours Globacom, SEACOM, Main One Cable, le Système de câbles sous-marins de l'Afrique de l'Est (EASSy) et ACE (Africa Coast to Europe). Tout cet intérêt à doter l'Afrique de capacités internationales indique à l'évidence que l'on s'attend à ce que le trafic sur Internet progresse selon un schéma similaire à l'explosion qui a eu lieu dans la demande des services de téléphonie mobile. En fournissant la capacité nécessaire pour permettre l'accès à l'Internet à des prix plus abordables, ces projets vont peut-être permettre de répondre à cette demande.

37. La progression des investissements consentis récemment et de ceux qui sont prévus pour les réseaux dorsaux internationaux permet vraiment d'espérer qu'un grand nombre de goulots d'étranglement seront éliminés, notamment dans certaines des régions les moins développées. Dans la mesure où ces tendances sont relativement nouvelles et indicatives – et que les conséquences de la crise financière mondiale restent très incertaines – les décideurs et les autres partenaires préfèrent peut-être attendre avant d'en évaluer les effets et l'ampleur des investissements et des financements nécessaires.

38. Lorsque les réseaux dorsaux nationaux et internationaux, en raison de leur capacité trop faible ou de leurs coûts trop élevés, restent un obstacle important, la réduction des restrictions à l'accès au marché et l'adoption de mesures d'incitation pourraient encourager l'investissement dans les zones rurales et dans les petits pays insulaires. De plus, les organismes de réglementation et les investisseurs devraient prendre conscience des avantages offerts par le libre accès et le partage des infrastructures. Les gouvernements peuvent aider le secteur privé à cerner les besoins du pays et à déterminer le coût des mesures à prendre pour y répondre.

39. La mise en commun des infrastructures, en particulier dans les zones rurales ou reculées, peut contribuer à réduire les coûts et permettre aux opérateurs d'être plus concurrentiels en matière de prix, de services et de couverture géographique. Il est nécessaire de combiner les projets concernant les infrastructures de TIC (notamment la pose des câbles de fibre optique) et les projets d'infrastructure en matière d'approvisionnement en eau, en gaz et en électricité et, le cas échéant, de programmer simultanément l'installation d'infrastructures de TIC, les travaux routiers et la pose de canalisations. La pose de câbles de fibre optique est essentielle au développement économique car elle permet non seulement de transmettre des données sur de longues distances et à des débits plus élevés, mais également de renforcer et de généraliser l'utilisation des applications des TIC.

## **C. Financement de l'accès universel**

40. Le secteur des télécommunications a évolué si rapidement que les problèmes soulevés traditionnellement dans les débats sur les politiques d'accès au réseau ont changé du tout au tout. L'explosion de la couverture de la téléphonie mobile a donné accès au téléphone à des centaines de millions d'utilisateurs qui, naguère encore, n'avaient accès à aucun service téléphonique; en outre, cette forme d'accès est bien plus commode, plus souple et plus utile que les cabines téléphoniques publiques, aujourd'hui largement dépassées. Face à cette évolution, il a fallu réexaminer les stratégies d'accès et leur financement, alors même que de nombreux pays venaient à peine de les adopter, et que souvent, ils n'avaient même pas commencé à les appliquer et à les financer.

41. Plusieurs grands rapports et études réalisés depuis le Sommet mondial sur la société de l'information ont débouché sur de nouvelles perspectives concernant les approches et les objectifs de l'accès aux TIC et forment un impressionnant corpus de connaissances sur l'efficacité des méthodes employées par les fonds d'accès et de service universels et les problèmes qu'ils posent: alors que certains ont obtenu des résultats positifs, d'autres ne sont pas opérationnels et sont incapables de déboursier les montants très importants qu'ils détiennent.

42. Une certaine forme de financement public restera essentielle pour favoriser l'accès équitable aux TIC et un élément clef des politiques de développement de nombreux pays pendant un certain temps encore. De nombreux pays en développement viennent seulement d'adopter des législations ou d'introduire des réglementations pour mettre sur pied de nouveaux fonds de service universel et doivent encore mettre en œuvre les règles et les procédures qui en régiront la gestion et les décaissements. Ceux qui fonctionnent depuis quelques années doivent faire face à de nouveaux problèmes concernant les objectifs prioritaires, l'utilisation efficace des ressources et les capacités institutionnelles.

43. Il est possible qu'il faille réexaminer les objectifs des fonds d'accès et de service universels en ce qui concerne la fourniture de capacités et d'accès aux TIC et qu'il faille en améliorer la gestion, d'autant plus qu'ils sont bien placés pour participer au financement d'approches décentralisées et communautaires de la fourniture de services de TIC.

44. L'idée d'adopter des approches décentralisées et communautaires pour créer des services de TIC fait son chemin en notant le potentiel de ces technologies s'agissant de favoriser le microfinancement comme souligné lors de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, organisée à Tunis. De tels services peuvent renforcer la création d'entreprises au niveau local et être bénéfiques au développement économique. Les gouvernements peuvent envisager d'encourager les petits entrepreneurs à utiliser les TIC et de créer des partenariats public-privé.

#### **D. Financement des applications et des contenus**

45. Le financement des contenus et des applications des TIC reste une difficulté essentielle, même si ces technologies sont aujourd'hui au cœur des stratégies globales de développement. Dans les grands débats en cours, on s'aperçoit que, d'une manière générale, les TIC sont un élément essentiel des politiques de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'emploi et de la réduction de la pauvreté d'une manière générale. De même, la plupart des pays ont adopté, à un niveau ou à un autre, des applications relatives à l'administration en ligne, depuis les portails Web pour l'information et les services publics jusqu'à la conservation des dossiers en passant par les achats et autres opérations.

46. La dynamique du marché du contenu est néanmoins très différente de celle du marché des réseaux et des services de communication et, du moins jusqu'à présent, les perspectives de croissance commerciale ouverte et concurrentielle de la production locale de contenus et d'applications relatives aux TIC dans le monde en développement sont loin d'être aussi prometteuses. Les gouvernements et les donateurs ont certes alloué des ressources financières à de nombreux projets destinés à diffuser des informations hautement prioritaires auprès de la population, par exemple dans le domaine de la santé ou de l'éducation, y compris par le biais de plates-formes d'administration en ligne, mais ce type d'initiative reste limité et son application effective lente. Les secteurs des logiciels et des services d'information véritablement rentables sont au mieux marginaux dans la plupart des pays en développement, à quelques exceptions bien connues près, telles que l'Inde.

47. Parmi les tendances dominantes, on retiendra le rôle croissant du contenu multimédia à haut débit et l'explosion des réseaux sociaux et du contenu généré par l'utilisateur.

48. On commence à s'apercevoir que l'intérêt manifesté pour ce type de communication générée par l'utilisateur et de pair à pair est de nature universelle. À mesure que l'Internet, et en particulier le haut débit, s'impose dans les pays en développement, ces services ou leurs imitations locales deviennent extrêmement populaires, particulièrement chez les jeunes, qui sont les plus nombreux à adopter et à utiliser les nouvelles TIC.

49. Des investissements importants ont été réalisés ces dernières années en faveur de formes plus «socialement souhaitables» de contenus et d'applications des TIC. Dans le domaine de l'éducation, où des organisations internationales telles que la Banque mondiale ont pris des mesures importantes, il faut mettre d'urgence au point des plates-formes et des outils adaptés. Le programme infoDev de la Banque mondiale, par exemple, met au point un programme d'enseignement intégré composé de notes d'information, de manuels, d'outils éducatifs, d'études de cas, d'exemples de pratiques de référence et de leçons tirées de l'expérience, et parraine des activités de formation centrées sur l'utilisation des TIC dans l'éducation<sup>4</sup>. Le système éducatif ne développe pas assez l'imagination. Il faudrait revoir la manière d'enseigner les TIC dans les écoles et faire un meilleur usage des outils permettant de réaliser un maillage social.

50. Les pouvoirs publics se sont davantage attachés à créer des programmes de services administratifs en ligne et, en particulier, à mettre au point des sites Web pour la plupart des ministères et des organismes nationaux qui traitent avec le public. La dimension démocratique et d'appui à la bonne gouvernance de ces services mérite une attention plus particulière. L'utilisation de services administratifs en ligne peut contribuer à prévenir la corruption et la désinformation et faciliter la participation des citoyens à l'action publique. Les sites Web des services publics peuvent facilement être copiés et adaptés d'un pays à l'autre mais, en général, il n'existe pas au sein de l'administration un organisme centralisé chargé de coordonner l'ensemble des ressources publiques en matière d'information et le contenu disponible au niveau local.

51. Dans d'autres domaines, tels que les soins de santé, l'agriculture, la gestion des petites entreprises, les besoins des femmes et des enfants et bien d'autres encore, de nombreux projets ou initiatives ont été lancés pour mettre au point des outils d'information sur mesure fondés sur les TIC (vidéos, sites Web, outils d'apprentissage interactifs, etc.), mais les montants alloués à ces initiatives sont généralement restés très faibles.

52. La mise au point de logiciels et de contenus reste une activité peu importante dans la plupart des pays en développement, qui utilisent surtout des applications basées sur des logiciels des grandes sociétés internationales auxquelles ils n'ajoutent que peu de valeur locale, qu'ils traduisent ou qu'ils adaptent. Les sites à contenu local, publiant par exemple des actualités ou des informations de base pour le grand public, sont généralement peu importants si on les compare avec leurs équivalents internationaux. Les marchés de conception de sites Web et d'applications sur mesure sont souvent très réduits même si le nombre de sites Web nationaux et d'utilisateurs augmente. Malgré les progrès enregistrés, il reste des déséquilibres au niveau du contenu et il faut persévérer pour promouvoir des sources de contenus et des applications TIC plus équitables.

53. Même si la plupart des initiatives de création de réseaux sociaux n'ont pas été financées par le secteur public ou par des donateurs, l'investissement public a un rôle important à jouer en ce qui concerne les formes plus «socialement souhaitables» de

---

<sup>4</sup> <http://www.infodev.org/en/Topic.4.html>.

contenus et d'applications qui répondent aux besoins en matière de formation et d'enseignement, de production et de diffusion d'informations sous une forme normalisée, ou encore de diffusion de la culture et des savoirs autochtones et locaux. L'utilisation de programmes facilitant les contacts sociaux tels que Facebook peut être utile quand on souhaite mettre en commun des résultats et des découvertes scientifiques et les diffuser.

## **E. Renforcement des capacités et promotion des possibilités**

54. Malgré de très nombreux efforts les programmes de formations ou de renforcement des capacités dans le secteur des TIC n'ont pas permis de répondre aux besoins parce qu'ils étaient mal conçus, et sont de plus généralement coûteux. Plus grave encore, dans bien des cas, ces initiatives n'ont pas eu d'effet pratique durable sur le développement de la capacité d'établir des réglementations et de définir des orientations générales.

55. Dans une récente étude, infoDev<sup>5</sup> fournit un intéressant aperçu des programmes et des initiatives de renforcement des capacités en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, et formule les principales constatations suivantes:

- a) Problèmes chroniques de capacités des organismes de réglementation et chargés des grandes orientations;
- b) Prédominance de cours de formation de courte durée, fortement inspirés des modèles et des expériences des pays développés;
- c) Coordination médiocre entre les fournisseurs des programmes de renforcement des capacités;
- d) Attention insuffisante portée à l'écosystème au sens large des politiques et des réglementations et aux autres partenaires clefs de ce système;
- e) Manque de clarté du rôle des institutions régionales et appui insuffisant à ces institutions.

56. Il est constaté dans cette étude que les initiatives en cours ne répondent pas à la demande de formation spécialisée continue. Elles sont peut-être utiles et informatives, mais la plupart d'entre elles n'ont pas l'aspect pratique et interactif qui facilite l'apprentissage par l'action. Face à cette situation, l'UIT, infoDev et la Banque mondiale ont lancé une initiative mondiale de renforcement des capacités des organes de réglementation des TIC. Dotée de 2,25 millions de dollars des États-Unis, cette initiative multipartite, qui ne fait que commencer, vise à fournir des possibilités de renforcement de capacités durables par la mise en œuvre d'un cadre centré sur le développement et l'appui aux efforts de recherche locaux et régionaux, ainsi que la création de programmes relatifs aux capacités dans les universités et les centres de formation régionaux. Destinée à être mise en œuvre dans toutes les régions en développement au cours de la période 2009-2012, cette initiative fournit l'occasion de créer des programmes spécialisés de bon niveau axés sur le renforcement à long terme des capacités dans les régions en développement.

57. L'UIT a pris plusieurs initiatives d'ordre général concernant le renforcement des capacités en matière de TIC dans le monde en développement. Le Bureau de développement des télécommunications de l'UIT a créé un programme de renforcement des capacités humaines<sup>6</sup> qui parraine un vaste éventail d'ateliers, de réunions, ainsi que des

<sup>5</sup> InfoDev (2008). Building local capacity for ICT policy and regulation: a needs assessment and gap analysis for Africa, the Caribbean and the Pacific. Working paper n° 16.

<sup>6</sup> <http://www.itu.int/ITU-D/hrd/>.

dispositifs de formation et des centres d'excellence en ligne dans le monde entier. L'UIT a également lancé un programme de parrainage intitulé «Connect a school» visant à doter les écoles d'un équipement informatique et à les relier à Internet. Elle a également coparrainé le kit sur la réglementation des TIC de l'infoDev et accueille le Colloque mondial annuel des régulateurs, entre autres activités organisées à l'intention des décideurs et aux organes de réglementation.

58. De nombreux pays donateurs ont parrainé diverses formes de projets bilatéraux de formation. Par exemple, la Finlande a récemment lancé un programme de partenariat sur les savoirs avec l'Afrique du Sud (SAFIPA), qui comporte plusieurs objectifs concrets (voir encadré 1).

Encadré 1. Éléments du programme de partenariat sur les savoirs entre l'Afrique du Sud et la Finlande (SAFIPA)

**Premier élément: Développement institutionnel visant à faciliter la diffusion des applications de services dans le domaine des TIC**

Valeur ajoutée, formation de formateurs, activités aux effets multiplicateurs et constitution de réseaux entre organismes comme entre individus.

**Deuxième élément: Programme de spécialisation à la mise au point d'applications de TIC pour les usagers finals**

Un fonds d'amorçage pour l'éducation et la formation du public cible et l'étude de questions relatives au développement sociétal. Une attention particulière est accordée aux résultats de l'éducation et de la formation institutionnelles, en tant que facteur de viabilité. Sélection, amélioration et application de projets en cours et identification et préparation de nouveaux projets et de groupes de partenaires.

**Troisième élément: Mise en place de partenariats visant la commercialisation des applications des services dans le domaine des TIC**

Renforcement de la coopération entre les réseaux et les institutions de recherche aux niveaux local et mondial et appui aux partenariats entre les secteurs public et privé concernant la fourniture de services. Diffusion libre des résultats et des idées dans le but de mettre sur pied de nouvelles activités de développement et de promouvoir l'établissement de réseaux.

59. La formation de base ou avancée aux technologies de l'information et de la communication est devenue un marché important dans nombre de pays en développement, où les organismes proposent à ceux qui peuvent assumer les frais de scolarité diverses formations techniques offrant des débouchés professionnels. L'Institut national indien des technologies de l'information, connu comme l'un des organismes de formation les plus performants du monde en développement, possède aujourd'hui un réseau d'institutions franchisées dans plus de 30 pays, fondé sur le même modèle d'activité.

60. D'autres programmes sont parrainés par de grandes entreprises internationales de TIC, dans l'intérêt de leur propre croissance commerciale à long terme dans le monde en développement. Intel, notamment, a créé plusieurs programmes mondiaux, dont son «Intel Education Initiative and Learn Programme», et parraine des initiatives nationales dans de nombreux pays. Microsoft, Cisco et de nombreuses autres sociétés spécialisées dans les technologies proposent des formations analogues pour le grand public, ainsi que des certifications et un appui en matière d'assistance technique.

61. Dans le domaine du développement et du financement des TIC, l'un des défis les plus difficiles à résoudre concerne le renforcement des capacités. Il faut mener des

politiques publiques et coordonner l'action internationale pour mieux institutionnaliser le renforcement des capacités en tant qu'élément central des stratégies de développement des TIC, étant donné que la coordination et la normalisation font défaut dans ce domaine et il y a un très faible lien entre les recettes engrangées par ce secteur et le financement de programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation. Il restera probablement indispensable de continuer de financer ces programmes en faisant appel aux partenariats, aux politiques publiques et à la coordination à l'échelle internationale. Il ne s'agit pas seulement de poursuivre et de diversifier davantage les approches mises en place mais également d'envisager de nouvelles démarches et de nouveaux choix, afin d'accélérer et de mieux institutionnaliser le renforcement des capacités et d'en faire l'élément central des stratégies de développement des TIC.

62. Il serait important d'envisager des moyens novateurs de lier le renforcement des capacités à d'autres formes de contenu du domaine des TIC, par exemple en tenant compte du développement des réseaux sociaux et du contenu créé par les utilisateurs. Dans les programmes en question, il faudrait notamment envisager les objectifs suivants:

- a) Établir des méthodes et procéder à des études afin d'améliorer la mesure et l'évaluation des programmes de renforcement des capacités dans le domaine des TIC;
- b) Améliorer la coordination et la normalisation des activités de renforcement des capacités mises en œuvre par les administrations, les organismes internationaux et le secteur privé;
- c) Envisager des moyens novateurs de relier le renforcement des capacités et d'autres formes de contenu, dont les approches décentralisées de pair à pair;
- d) Renforcer l'assistance technique aux décideurs et aux organismes de réglementation, en insistant davantage sur le renforcement pratique des capacités.

### III. Conclusions et recommandations

#### A. Conclusions

63. Les conclusions principales suivantes ont été dégagées par les participants à la table ronde de la CSTD et seront soumises pour examen lors de la treizième session de la Commission, qui aura lieu à Genève du 17 au 21 mai 2010:

- a) Le financement des TIC au service du développement reste un défi important. En dépit de la croissance des investissements du secteur privé dans le secteur des TIC, il reste nécessaire de combler l'écart persistant qui existe en ce qui concerne l'accès aux TIC, de développer du contenu et des applications au niveau local et de renforcer les capacités;
- b) Le défi que représente la mise sur pied de mécanismes de financement en faveur de la diffusion des TIC dans les pays en développement reste entier;
- c) La mise en commun des infrastructures peut être un moyen efficace de réduire les coûts de déploiement des réseaux dorsaux;
- d) Il faut faire face au problème posé par le fait que l'accès aux technologies de l'information et de la communication reste limité et coûteux dans les zones peu peuplées des pays en développement;
- e) Les cyber-risques et les atteintes à la confidentialité des données sur Internet sont de plus en plus préoccupants; les investisseurs et les organismes nationaux de réglementation devraient se préoccuper de ces problèmes;

- f) Les objectifs des fonds de service ou d'accès universel doivent être revus compte tenu de l'évolution de la société de l'information où l'accès au téléphone mobile, à Internet et au haut débit peut devenir crucial;
- g) Les pouvoirs publics doivent investir davantage dans des formes «socialement souhaitables» de contenus et d'applications des TIC, telles que l'apprentissage ou les services administratifs en ligne;
- h) Des politiques publiques et une coordination internationale sont nécessaires si l'on veut mettre à jour les modèles actuels de renforcement des capacités;
- i) Il convient de s'intéresser davantage au potentiel qu'offrent les réseaux sociaux et le contenu créé par les utilisateurs en matière de partage de l'information;
- j) Les financements peuvent provenir aussi bien de sources importantes que de solutions de microfinancement ou de mécanismes de taille intermédiaire. Chaque forme a ses avantages et ses inconvénients et leur succès est souvent tributaire du contexte;
- k) La participation des utilisateurs, la création de contenus et le renforcement des capacités au niveau local peuvent contribuer à la viabilité des projets de TIC;
- l) Les plans nationaux de développement sont essentiels en ce qui concerne l'identification des besoins et des priorités de financement des TIC.

## **B. Recommandations**

64. Le Groupe d'experts de la CSTD a soumis les recommandations suivantes pour examen par la Commission à sa treizième session:

- a) Constater qu'il faut mobiliser davantage de ressources en faveur des pays en développement;
- b) Affecter le financement des organisations donatrices bilatérales et multilatérales et du secteur privé au développement des contenus et au renforcement de capacités dans le domaine des TIC;
- c) Encourager le financement d'approches décentralisées et locales de la fourniture de services de TIC;
- d) Exhorter les mécanismes financiers à jouer un rôle important en ce qui concerne le développement des technologies et des solutions de cybersécurité, et en faciliter la mise en œuvre grâce au renforcement de la coopération nationale et régionale;
- e) Promouvoir l'utilisation des TIC, de la science, de la technologie et de l'innovation en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- f) Demander aux gouvernements de contribuer à corriger les échecs du marché, de préserver la concurrence, d'attirer des investissements intérieurs et étrangers et de renforcer l'infrastructure et les applications des TIC afin d'en tirer tous les avantages socioéconomiques possibles, en particulier pour les communautés mal desservies;
- g) Continuer de mener une action concertée aux niveaux national et international afin de favoriser l'avènement d'une société de l'information sans laissés pour compte, axée sur l'être humain.